



Conseil national
de l'information statistique

Commission Entreprises et stratégies de marché

23 mars 2017

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises	2
Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures et prairies en 2017	6
Enquête sur les pratiques phytosanitaires en légumes en 2017	10

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite « enquête TRM »)

2. Service producteur

Service de l'observation et des statistiques (SOeS), au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

3. Service réalisant la collecte

La collecte est effectuée par le SOeS avec la collaboration d'un prestataire pour les envois initiaux de courriers et pour les relances.

4. Historique de l'enquête

Avant 1952, des évaluations basées sur la consommation de carburant permettaient d'avoir un ordre de grandeur des kilométrages parcourus par le transport routier. La part du transport routier de marchandises était alors inférieure à celle par rail et par voie navigable. En 1952, dans un contexte de coordination des investissements sur le transport, notamment entre rail et route, la première enquête par sondage sur le transport routier de marchandises français a été réalisée sur 10 000 véhicules et leur trafic sur une seule semaine dans l'année. Élément important pour élaborer une politique économique en matière de transport en période de transformation du transport de marchandises, la période d'enquête s'est élargie à partir de 1962 à tous les mois de l'année, à raison d'une semaine sur deux par mois. Avec l'augmentation des capacités de traitement, la taille de l'échantillon passa à 45 000, puis à 80 000 en 1975.

Par ailleurs, le développement de la politique commune des transports a demandé une meilleure connaissance de l'ampleur et de l'évolution des transports de marchandises par route effectués à l'aide des véhicules immatriculés dans la Communauté européenne, ces données devant pouvoir être comparées à celles concernant les autres modes de transport et porter aussi bien sur les transports nationaux que sur les transports internationaux. En 1978, une directive européenne demande à chaque état membre des données statistiques sur le transport routier de marchandises. L'enquête répond à ce besoin, et depuis 1983, elle s'effectue toutes les semaines. La taille de l'échantillon alla jusqu'à 100 000 en 1981. En 1996, pour répondre au futur règlement européen 1172/98, l'enquête a changé d'optique, passant d'une unité statistique enquêtée qui était le véhicule porteur de la marchandise, qu'il soit à moteur comme les camions ou non comme les remorques et semi-remorques, à uniquement une unité statistique « véhicule à moteur », permettant ainsi de mieux suivre le degré d'utilisation des véhicules. Le règlement européen a été remanié à plusieurs reprises, le règlement en vigueur 70/2012 date de 2012.

Ce dispositif permet de disposer de statistiques harmonisées, régulières et complètes sur les activités nationales et internationales de chacun des pavillons européens, en différenciant transport pour compte propre et pour compte d'autrui, les natures de marchandises, les marchandises dangereuses, les configurations de véhicules.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

En 2015, année de la dernière enquête archivée, le taux de réponse était d'environ 74 % sur un échantillon de 80 000 véhicules. Cependant parmi les répondants, figurent des véhicules qui n'ont pas roulé la semaine où ils sont enquêtés. La collecte de chaque année est arrêtée à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Un bilan qualité est réalisé et mis en ligne.

Des résultats trimestriels sont produits et mis en ligne sur le site du SOeS à la fin du trimestre suivant le trimestre concerné. Les données définitives d'une année sont publiées en juin ou en juillet de l'année suivante et toutes les données détaillées sont mises en ligne au cours de l'été. Celles-ci alimentent également le rapport de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) publié courant août. Les données de l'ensemble des pays européens sont diffusées à la fin de l'année suivant l'année d'observation.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête TRM est de mesurer l'activité (tonnes-kilomètres) et le trafic (véhicules- kilomètres) du transport routier de marchandises français pour le propre compte des entreprises ou pour le compte d'autrui, sur le territoire national et à l'étranger.

Les principales variables observées sont :

- ✓ le nombre de tonnes transportées ;
- ✓ la nature de la marchandise transportée ;
- ✓ le conditionnement ;
- ✓ le kilométrage du véhicule en charge et à vide ;
- ✓ les trajets parcourus (type et origine-destination, y compris à l'international).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande est multiple :

- ⇒ une demande émanant des institutions européennes
dans le cadre de la politique commune des transports, la Commission européenne doit disposer de statistiques comparables, fiables, harmonisées, régulières et complètes sur les transports de marchandises par route, effectués à l'aide de véhicules immatriculés dans les pays de l'Union Européenne. L'enquête est donc réalisée dans le cadre du règlement européen n° 70/2012 du Parlement européen et du Conseil du 18 janvier 2012) ;
- ⇒ une demande émanant d'autres institutions internationales
l'enquête TRM sert à alimenter les publications et les banques de données internationales, notamment celles de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies et le Forum International du Transport (IFT / ITF), qui dépend de l'OCDE. L'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises dans le massif alpin fait également l'objet d'attention dans le cadre de l'accord UE-Suisse. Enfin, le cabotage, phénomène apparu avec l'ouverture aux pays de l'Est de l'Europe, est suivi à travers l'ensemble des enquêtes TRM des membres de l'UE ;
- ⇒ une demande émanant de l'administration nationale et des collectivités locales
L'enquête TRM répond à l'intérêt des pouvoirs publics pour le suivi des flux de marchandises par origine-destination. Les résultats sont utilisés pour évaluer les implications de ces flux sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et congestion. Ils servent à l'analyse économique du secteur ;
- ⇒ une demande privée
il existe une demande privée de la part des professionnels (organismes représentatifs, industries liées à l'automobile, transporteurs, chargeurs, etc.) ou d'autres utilisateurs privés. L'objectif principal de cette demande, centrée sur les études de marché, concerne la concurrence intermodale, les parts de marché des divers constructeurs, la concurrence internationale et les industries liées à l'automobile.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête TRM s'inscrit dans un dispositif général de connaissance du transport terrestre de marchandises en complément des enquêtes et des sources administratives sur le transport ferroviaire, le transport fluvial et le transport par oléoducs. Par ailleurs, elle enrichit la connaissance des flux routiers (circulation des véhicules routiers sur le réseau) en complément des statistiques produites à partir de comptages sur les routes nationales et autoroutes. Elle contribue ainsi au bilan de la circulation publié dans le cadre de la Commission des comptes du transport, qui présente annuellement le trafic par catégorie de véhicules.

Elle s'inscrit enfin dans le dispositif européen de connaissance du transport routier de marchandises permettant de connaître, pays par pays les transports effectués par des poids lourds immatriculés localement (enquête de chaque pays) et les transports effectués par des poids lourds d'autres états membres. Elle permet ainsi de répondre à des préoccupations de politique publique ou d'aménagement du territoire en évaluant le cabotage ou le trafic dans les massifs montagneux (Alpes et Pyrénées).

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête s'insère dans le dispositif de connaissance de l'usage des véhicules routiers développé par le SOeS. Ce dispositif va de la connaissance du parc de véhicules à partir des données du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur et des contrôles techniques à l'observation de

l'utilisation de ces véhicules : outre l'utilisation des poids lourds, des enquêtes ponctuelles ont lieu sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers, les deux roues motorisées, les autocars.

10. Cible de l'enquête

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) concerne le transport, pour compte d'autrui (marchand) et pour compte propre (non marchand), réalisé par des poids lourds immatriculés en France métropolitaine : les camions de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et de moins de quinze ans, les tracteurs routiers de moins de quinze ans. A l'occasion de sa rénovation qui est en cours, elle concernera les poids lourds de moins de 25 ans.

L'utilisateur du poids lourd est interrogé sur l'activité de son véhicule avec ses remorques ou semi-remorques éventuelles pendant une semaine déterminée.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est constitué des entreprises (hors administration publique après la rénovation), utilisatrices de véhicules de transport routier de marchandises, quel que soit le secteur d'activité auquel elles appartiennent.

Le secteur est notamment composé d'entreprises loueuses de véhicules qui indiquent l'utilisateur du véhicule à enquêter.

12. Champ géographique de l'enquête

Seuls les poids lourds immatriculés en France métropolitaine entrent dans le champ de l'enquête, les départements d'outre-mer sont exclus.

Les poids lourds suivis sont interrogés sur l'ensemble de leurs trajets, qu'ils se situent sur le territoire national ou à l'étranger.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La méthodologie de l'enquête va être renouvelée, avec amélioration de la base de sondage, un renouvellement des méthodes de tirage et de calage entraînant un allègement de la charge des entreprises.

L'enquête est effectuée par sondage. L'échantillon sera tiré dans le répertoire statistique des véhicules routiers, qui sera alimenté à partir des informations transmises par le ministère de l'intérieur issues du système d'immatriculation des véhicules ainsi que celles des contrôles techniques. L'appariement de ces deux sources permettra de déterminer les véhicules roulants et d'éliminer de la base de sondage les « vieux véhicules » qui ne roulaient plus mais restaient dans le répertoire. La base de sondage étant de meilleure qualité, l'échantillon devrait être mieux ciblé et les véhicules déclarés non concernés, moins nombreux. Ceci permet de proposer une taille d'échantillon réduite à environ 65 000 véhicules par an au lieu de 80 000, qui permettrait de garder un coefficient de variation respectant les contraintes liées au règlement européen.

L'échantillon sera toujours renouvelé par moitié chaque année. Le lissage de la charge statistique des entreprises est une des priorités de la rénovation du plan de sondage. Il sera traité par la méthode de tirage à probabilités inégales, en fonction de l'appartenance des véhicules à une classe formée par le genre, l'âge et la puissance du véhicule, dans une base triée selon des regroupements de code APE, la région, le numéro Siren. Les véhicules d'une entreprise seront ainsi rangés les uns à côté des autres dans le fichier, réduisant ainsi la probabilité de tirage de plusieurs véhicules d'une même entreprise. Le tirage s'effectuera de manière annuelle avec des compléments trimestriels pour tenir compte des nouveaux véhicules apparus dans l'année. L'échantillon trimestriel ainsi obtenu sera réparti sur les semaines du trimestre.

14. Mode de collecte

L'enquête est menée essentiellement par mode électronique (site Internet dédié) depuis 2016, auprès des utilisateurs de poids lourds. Les entreprises ne pouvant ou ne souhaitant pas répondre sur le site Internet peuvent le faire par papier. Par ailleurs, une méthode de transmission des réponses par flux XML a été développée, permettant ainsi aux entreprises dotées de systèmes informatisés d'extraire les données de ces systèmes afin d'enrichir le questionnaire de manière automatique.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête est étalée sur toute l'année pour tenir compte des phénomènes saisonniers. Chacun des véhicules tirés fait l'objet d'une enquête portant sur son utilisation pendant une semaine de référence.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le remplissage du questionnaire nécessite entre 30 et 45 minutes pour un véhicule ayant roulé la semaine de référence et, sinon, il requiert au maximum 5 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Services de l'administration, représentants d'organisations professionnelles ou syndicales.

Les représentants de ces organismes peuvent s'exprimer au sein des réunions de présentation des résultats auxquelles ils sont conviés : réunions trimestrielles de conjoncture, réunions semestrielles de la commission des comptes des transports de la nation.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagé selon la codification *	Période de de 1 ^{ère} diffusion envisagée en 2017	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	2017 T1	Métropole	Transmissions trimestrielles à l'attention d'Eurostat et de l'Insee
2	2017 T3	Régions	Données TRM 2016 sur le site du SOeS, Base de données SITRA
3	2017 T1	Métropole	Résultats trimestriels
3	2017 T2	Métropole	Bilan annuel du TRM français
4	2017 T4	Métropole	Bilan annuel du TRM européen
5	2017 T1	Métropole	Site internet SOeS

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Les données trimestrielles et annuelles sont transmises à Eurostat et à l'Insee. Les résultats trimestriels font l'objet de publications et un bilan annuel est établi en fin de collecte au cours du deuxième trimestre suivant l'année d'observation. Un bilan annuel du transport routier de marchandises européen est diffusé l'année suivant l'année d'observation, selon la date de disponibilité des données. Ces données et publications sont mises en ligne sur le site du SOeS. Elles sont présentées à la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) au mois de juillet suivant l'année d'observation.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

1 - des coûts de conception, suivi, exploitation et publication : 2A

1 A pour méthodologie, suivi de la collecte et de l'exploitation informatique

1 A pour l'analyse des résultats.

2 - des coûts de collecte (interne et/ou externe) :

Equipe de gestion – saisie contrôles : 2 B et 6 C (équipe réduite en 2018 à 2 B et 3 C)

Marché de routage des lettres de notification

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE
Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures et prairies en 2017

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les pratiques culturelles dans le domaine des grandes cultures et des prairies (PK GC 2017).

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), issue de la fusion de l'ONEMA avec l'Agence des Aires Marines Protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, et les Parcs nationaux de France, participe au co-financement de l'enquête.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), ainsi que par les services de l'information statistique et économique (SISE) des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) des DOM.

4. Historique de l'enquête

Les enquêtes sur les pratiques culturelles des agriculteurs sont reconduites dans le programme moyen terme 2014-2018 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur d'évaluation et de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. En 2001, ces enquêtes n'étaient faites que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois en complétant l'enquête quinquennale sur les grandes cultures et les prairies. Afin de permettre un suivi des pratiques sur un champ plus large, les enquêtes « Pratiques culturelles » ont été progressivement étendues aux cultures fruitières (en 2012) et légumières (en 2013).

Le plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, ainsi que la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes.

L'enquête sur les pratiques culturelles dans le domaine des grandes cultures et des prairies fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires de 2014, ainsi qu'aux enquêtes sur les pratiques agricoles complètes en grandes cultures et prairies de 2011, 2006, 2001, 1994.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

La précédente enquête portant sur le volet complet des pratiques phytosanitaires s'est déroulée de mi-décembre 2014 à mi-avril 2015.

A l'issue de la collecte, 21 059 parcelles ont été enquêtées. L'enquête s'est déroulée sans difficulté majeure sur le terrain. Seules 5 % des parcelles n'ont pu être enquêtées, soit parce que la parcelle n'appartenait pas au champ de l'enquête, soit suite à un refus de répondre.

Des tableaux présentant les principaux résultats ont été mis en ligne en août 2016 sur le site Agreste du ministère. Un dossier portant sur le nombre de traitements phytosanitaires et sur les indicateurs de fréquence des traitements a été publié en septembre 2016. Les données de l'enquête ont été versées au CASD en octobre 2016. Un dossier thématique sera diffusé au cours du premier semestre 2017.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des grandes cultures ou exploitant des prairies. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques :

- ⇒ données générales sur l'exploitation : orientation, engagement dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou en lien avec l'agroécologie, analyse de terre, diagnostics à l'échelle de l'exploitation ;
- ⇒ reconstitution de l'itinéraire technique suivi sur la parcelle enquêtée : disposition de la parcelle (cours d'eau, bande enherbée), engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturaux, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques, irrigation ;
- ⇒ usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'exploitation : type et réglages du pulvérisateur, maniement et protection de l'utilisateur, pratiques visant à réduire le recours aux produits phyto-pharmaceutiques.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane de la Direction Générale de l'Alimentation du ministère en charge de l'agriculture, service pilotant le plan d'action Ecophyto.

Par ailleurs, cette enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il n'y a pas d'autres sources disponibles actuellement sur l'utilisation des produits phytosanitaires en grandes cultures et prairies, qui couvre l'ensemble du territoire et les cultures concernées par cette enquête.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires, restreintes aux seules pratiques phytosanitaires, en cohérence avec les objectifs du plan d'action Ecophyto (cf. point 4. Historique de l'enquête).

Cette enquête apportera une information sur l'évolution des pratiques phytosanitaires depuis 2014, année de référence de la dernière enquête « allégée ». Elle portera sur les pratiques complètes des agriculteurs. Elle aboutira à la production d'indicateurs relatifs à l'usage des produits phytosanitaires, et permettra, plus largement, de suivre l'évolution des pratiques des agriculteurs, notamment celles visant à réduire le recours aux produits phyto-pharmaceutiques. Elle sera valorisée par le SSP et les SRISE, et très probablement par des chercheurs.

D'après le programme d'enquêtes prévu dans le cadre du plan Ecophyto, elle devrait être reconduite environ tous les 4 ans. L'enquête suivante portera sur les pratiques phytosanitaires seulement. L'opportunité est demandée pour l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures et prairies de 2017 uniquement.

10. Unité(s) statistique(s)

L'unité de collecte est la parcelle culturale. L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. Le nombre de parcelles enquêtées est estimé à 28 000 environ.

11. Champ de l'enquête

L'enquête porte sur 17 cultures, parmi lesquelles :

1. 12 ont déjà été enquêtées en 2014 : blé dur, blé tendre, orge, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage, maïs grain, betterave sucrière, pomme de terre, canne à sucre dans les DOM ;
2. les prairies temporaires et les prairies permanentes, enquêtées lors de l'enquête sur les pratiques culturales de 2011, sont de nouveau introduites en 2017. Elles n'avaient pas été couvertes par l'enquête de 2014 qui ciblait les traitements phytosanitaires en grandes cultures uniquement ;

3. et 3 nouvelles cultures (lin, soja, féverole), introduites suite à des demandes récurrentes du comité des utilisateurs. Ces 3 extensions de champ se justifient du point de vue de la progression récente des surfaces cultivées.

La prise en compte des cultures en mélange est à l'étude.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures et en prairies en 2017 est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM lorsqu'ils sont concernés (hors Mayotte).

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon sera tiré dans le fichier de la PAC 2017. L'échantillon de l'enquête de 2014 avait également été tiré dans la PAC.

Pour chacune des 17 espèces listées au point 11, un échantillon à enquêter sera tiré à partir de l'univers des exploitations ayant au moins une parcelle de l'espèce considérée. Une seule parcelle sera interrogée au sein de chaque exploitation tirée.

14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs pilotés par les services régionaux de statistique agricole, auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte est programmée pour la période janvier 2018 – avril 2018.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

L'enregistrement des pratiques culturales est largement répandu. L'enquête dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure. Un courrier est adressé aux exploitants par les services régionaux pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler au préalable les informations nécessaires.

17. Instances de concertation

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, de FranceAgriMer, des organisations de producteurs, et de la filière professionnelle (UNIFA, CITEPA, UIPP, GNIS...), a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête, et échanger sur le champ de celle-ci ainsi que sur les utilisations des données.

Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête, se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de *Primeurs Agreste* et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste et sur le site des « Données en ligne », de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra,...).

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	Janvier 2019	France entière, régions	Données valorisées dans le cadre du plan Ecophyto
2	Printemps - été 2019	France entière, régions	Données détaillées sous forme de dossier et de tableaux pour tout public
3	Printemps 2019	France entière, régions	Données mises en ligne sur le site Internet
5	Automne 2019	France entière	Agreste Primeur

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Après traitement du secret statistique, les résultats pourront être utilisés notamment, par l'administration et les organismes techniques et de recherche, pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires en grandes cultures.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête avec un appui pour la préparation de l'outil de collecte (1 ETP niveau A, 1 ETP niveau B) en administration centrale, des gestionnaires en région pendant la phase de collecte (environ 11 ETP durant la phase de collecte).

Moyens financiers : budget d'environ 1 500 000 € prévu avec un co-financement AFB et MAAF, dont environ 1 200 000 € pour la collecte.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE
Enquête sur les pratiques phytosanitaires en légumes en 2017

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des légumes (Phyto Légumes 2017).

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), issue de la fusion de l'ONEMA avec l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, et les Parcs nationaux de France, participe au co-financement de l'enquête.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), ainsi que par les services de l'information statistique et économique (SISE) des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) des DOM.

4. Historique de l'enquête

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs sont reconduites dans le programme moyen terme 2014-2018 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur d'évaluation et de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. En 2001, ces enquêtes n'étaient faites que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois en complétant l'enquête quinquennale sur les grandes cultures et les prairies. Afin de permettre un suivi des pratiques sur un champ plus large, les enquêtes « Pratiques culturales » ont été progressivement étendues aux cultures fruitières (en 2012) et légumières (en 2013).

Le plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes.

L'enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des cultures légumières fait suite à l'enquête portant sur les pratiques complètes légumières de 2013.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

La précédente enquête portant sur le volet complet des pratiques culturales s'est déroulée de novembre 2013 à avril 2014.

A l'issue de la collecte, 7 180 parcelles ont été enquêtées, parmi un échantillon complet de 12 139 parcelles. L'enquête s'est déroulée sans difficulté majeure sur le terrain. 34 % des parcelles n'ont pas pu être enquêtées, principalement parce qu'elles n'appartenaient pas au champ de l'enquête : la base de sondage mobilisée en 2013 datait du recensement de l'agriculture de 2010, faute d'autre source de données plus actualisée. Compte tenu de la rotation pratiquée par les maraîchers sur leurs parcelles (une même parcelle porte rarement les mêmes légumes d'une année sur l'autre), les parcelles tirées dans l'échantillon ne portaient finalement pas le légume enquêté. Des remplacements ont eu lieu, mais n'ont pas permis de compenser complètement la perte de ces parcelles. Quelques refus de réponse ou exploitations injoignables ont également été constatés, mais dans des proportions beaucoup plus faibles.

Au final, le nombre de questionnaires collectés a été suffisant pour permettre de valoriser les résultats de l'enquête. Un dossier portant sur le nombre de traitements phytosanitaires a été publié en juillet 2015. Cette

première publication a été suivie d'un *Primeur Agreste* consacré à la tomate de plein champ sous abri en décembre 2015. Des tableaux présentant les principaux résultats ont été mis en ligne sur le site Agreste du ministère en juin 2016. D'autres tableaux ainsi qu'un Chiffre et Données seront diffusés au cours du premier semestre 2017.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des légumes. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Le questionnaire est organisé autour d'une thématique principale : l'usage des produits phytosanitaires (pulvérisateur, traitements, raisonnement...). Il contient également certaines questions générales sur la parcelle (irrigation, mode de commercialisation, cycle de production, précédents culturaux, fertilisation, etc), mais le questionnement est allégé par rapport à la précédente enquête qui portait sur les pratiques culturales complètes.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane de la Direction Générale de l'Alimentation du ministère en charge de l'agriculture, service pilotant le plan d'action Ecophyto.

Par ailleurs, cette enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il n'y a pas d'autres sources disponibles actuellement sur l'utilisation des produits phytosanitaires en maraîchage.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires, restreintes aux seules pratiques phytosanitaires, en cohérence avec les objectifs du plan d'action Ecophyto (cf. point 4. Historique de l'enquête).

Cette enquête apportera une information sur l'évolution des pratiques phytosanitaires depuis 2013, année de référence de la première enquête. Elle aboutira à la production d'indicateurs relatifs à l'usage des produits phytosanitaires pour des cultures pour lesquelles aucune donnée n'est par ailleurs disponible. Elle sera valorisée par le SSP et les SRISE, et probablement par des chercheurs.

D'après le programme d'enquêtes prévu dans le cadre du plan Ecophyto, elle devrait être reconduite environ tous les 4 ans. L'enquête suivante portera sur les pratiques culturales complètes. L'opportunité est demandée pour l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en légumes de 2017 uniquement.

10. Unité(s) statistique(s)

L'unité de collecte est la parcelle. L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. Le nombre de parcelles enquêtées est estimé à 10 500 environ.

11. Champ de l'enquête

Afin de permettre une comparaison avec l'enquête précédente conduite en 2013, les mêmes espèces de légumes seront enquêtées, à savoir la tomate, les salades (y compris mâche), les choux à feuilles, fleurs, brocolis et romanesco, la carotte, le melon, le poireau, et la fraise. Le choix de ces espèces a été validé en comité des utilisateurs de cette enquête, et permet de couvrir les principaux légumes destinés au marché du frais.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête sur les pratiques phytosanitaires en légumes de 2017 est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Les échantillons seront tirés dans une base de sondage issue de la compilation de deux fichiers disjoints : celui des exploitants qui déclarent à la PAC des cultures appartenant au champ de l'enquête, et celui des exploitants qui ne déclarent pas à la PAC mais qui sont *a priori* spécialisés en cultures légumières (code APET ou MSA spécifique). Pour ce dernier fichier (environ 10 000 exploitants), une pré-enquête téléphonique aura lieu avant l'été pour connaître les superficies des différents types de légumes produits.

La compilation de ces deux fichiers permettra de disposer d'une base de sondage à jour pour le tirage des échantillons.

Pour chaque légume enquêté, un univers d'exploitations ayant produit ce légume en 2017 sera ainsi créé. Un échantillon à enquêter sera ensuite tiré dans chacun des univers, en veillant à limiter le nombre d'exploitations enquêtées pour plusieurs légumes différents.

14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs pilotés par les services régionaux de statistique agricole, auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte est programmée pour la période novembre 2017 – avril 2018.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

L'enregistrement des pratiques culturales est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure. Un courrier est adressé aux exploitants par les services régionaux pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler au préalable les informations nécessaires.

17. Instances de concertation

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, de FranceAgriMer, des organisations de producteurs, et de la filière professionnelle (Légumes de France, Felcoop, CTIFL) a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête et échanger sur le champ de celle-ci ainsi que sur les utilisations des données.

Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de *Primeurs Agreste* et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste et sur le site des « Données en ligne », de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...).

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	Janvier 2019	France entière, régions	Données valorisées dans le cadre du plan Ecophyto
2	Printemps - été 2019	France entière, régions	Données détaillées sous forme de dossier et de tableaux pour tout public
3	Printemps 2019	France entière, régions	Données mises en ligne sur le site Internet
5	Automne 2019	France entière	Agreste Primeur

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Après traitement du secret statistique, les résultats pourront être utilisés notamment, par l'administration et les organismes techniques et de recherche, pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires pour les cultures légumières.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête avec un appui pour la préparation de l'outil de collecte (1 ETP niveau A, 1 ETP niveau B) en administration centrale, des gestionnaires en région pendant la phase de collecte (environ 11 ETP durant la phase de collecte).

Moyens financiers : budget d'environ 1 000 000 € prévu avec un co-financement AFB et MAAF, dont environ 600 000 € pour la collecte.